

BUREAUX: RUE NAIN, 1.

Reçoit, Tourcoing: 12 f.
Paris: 23
Six mois: 44

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

DIRECTEUR-GÉRANT: M. Brame

Le Nord de la France

Trois mois:
Six mois:
Un an:
ANNONCES: 15 centimes la ligne

RECLAMES: 25 centimes
On traite à forfait.

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nain, 1; A TOURCOING, chez Vanaverbeck, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Béguin, libraire, rue Grande-Chaussée. A PARIS, chez MM. Havas, Laffitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, chez le directeur du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

ROUBAIX, 7 MAI 1870

AUX ÉLECTEURS ROUBAISIEIS

ÉLECTEURS,

Nous sommes tous appelés à donner notre vote sur les changements qui ont été apportés à la Constitution.

L'Empereur, dans son Plébiscite, nous demande si nous les approuvons OUI ou NON.

Nous n'avons pas la prétention de vous dicter une opinion; mais nous voulons vous dire quelles sont les raisons qui nous déterminent à voter OUI; et à vous conseiller de voter comme nous.

C'est que les changements qui ont été apportés à la Constitution, répondent aux vœux de la Nation qui, en les approuvant, ne fera que confirmer son œuvre.

C'est que ces changements donnent à nos députés le droit de régler les tarifs de douane et par conséquent de s'opposer aux traités de commerce dont les effets pourraient être funestes aux intérêts de l'industrie.

C'est qu'enfin ces changements, en réalisant l'alliance de la liberté et de l'autorité, donnent satisfaction aux aspirations libérales du pays, tout en le sauvegardant contre de coupables et audacieuses tentatives révolutionnaires.

Nous voterons donc tous: OUI.

Par là, nous assurerons le travail, et nous échapperons aux désastres et aux misères inséparables de toute révolution violente.

Roubaix, 5 Mai, 1870.

Pierre CATEAU, Aimé DELFOSSE, Constantin DESCAT, Louis LEFEBVRE, Jean LEFEBVRE, Comte MIMEREL, MOTTE-BOSSUT, MOTTE-MOTTE, SIOEN-PIN.

Les bulletins OUI signifient:

- Le Peuple approuve les RÉFORMES LIBÉRALES opérées dans la Constitution, depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat, et ratifié le sénatus-consulte du 20 avril 1870.

Les bulletins NON signifient:

- Le Peuple n'approuve PAS les RÉFORMES LIBÉRALES opérées dans la Constitution, depuis 1860, par l'Empereur, avec le concours des grands corps de l'Etat et ne ratifie PAS le sénatus-consulte du 20 avril 1870.

MM. Jules Brame et Poyer-Quertier conseillent de voter OUI.

Certaines personnes essaient de faire croire aux ouvriers qu'en votant non, ils voteront pour la République.

En admettant un instant cette assertion comme exacte, veut-on savoir ce que serait aujourd'hui pour l'industrie l'avènement d'une République, même modérée?

Ce serait l'application radicale du système libre-échangiste, car tous les hommes qui arriveraient au pouvoir, MM. Jules Favre, Jules Simon, Ferry, Gambetta, etc. etc., sont des libre-échangistes, des théoriciens, et des théoriciens plus imprudents encore que M. Rouher et les ministres du gouvernement personnel.

Que ceux donc qui, en votant non, croient voter pour la République, y réfléchissent bien:

La République, c'est le libre-échange radical, — la ruine pour les patrons, le chômage et la misère pour les ouvriers;

Le régime libéral et parlementaire établi par M. Jules Brame et ses amis, c'est la modification des traités de commerce par la Chambre des députés — le retour de la prospérité pour l'industrie.

NON, C'EST LE LIBRE-ÉCHANGE;

OUI, C'EST LA PROTECTION.

Aux ouvriers de choisir.

EDMOND DUVAL.

En réponse à un article du Progrès du Nord, de Lille, M. Jules Brame vient d'adresser à ce journal une lettre dans laquelle il développe, avec une grande logique, son premier commentaire du plébiscite. Notre représentant énumère les progrès accomplis depuis 1860 et demande à ses contradicteurs: Acceptez-vous ces progrès oui ou non. Tout est là, et aux yeux de M. Brame, le rejet du plébiscite aurait pour conséquence inévitable, ou la révolution, ou la réaction.

C'est ainsi que nous avons compris et posé la question dès le début de la période plébiscitaire, et au moment où tant d'esprits sont divisés sur les termes mêmes du débat, ce n'est pas sans une légitime satisfaction que nous constatons notre complet accord avec un homme de la valeur et de l'intelligence de M. Brame.

Voici la lettre de M. Brame:

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu dans le numéro de votre honorable journal d'hier soir l'article qui me concerne. Permettez-moi de vous remercier sans m'en étonner, du reste, du ton de courtoisie qui règne dans cet écrit; j'y reconnais le publiciste distingué et de bonne compagnie; c'est là la discussion que j'aime, aussi veuillez me permettre de la continuer.

Je crains que nous ne soyons pas entendus; votre argument me le ferait croire. Je crains plus encore que vous ne donniez mauvaise opinion de moi à vos nombreux lecteurs; permettez-moi de poser nettement, une fois pour toutes, sur son véritable terrain, la question de OUI et de NON; je la circonscrirai autant que possible pour ne pas abuser de votre bienveillance.

En 1832, le chef de gouvernement s'empare de tous les pouvoirs; ce n'est plus, vous en conviendrez, le moment de discuter s'il a eu tort ou raison. J'admets qu'il ait eu tort; mais enfin, il a été deux fois absous par 8 millions de voix; j'admets encore, si vous le voulez, que tout le monde se soit trompé.

Dix-sept années s'écoulent; depuis cette époque et aux élections de 1869, 3 millions 400 mille voix protestent contre la continuation du régime établi en 1832; et en 1870, le gouvernement, ébranlé par ce résultat, dit au peuple français:

Il y a dix-sept ans, je m'étais emparé de tous les pouvoirs, je viens aujourd'hui vous proposer d'abandonner le système autoritaire et de fonder le gouvernement parlementaire.

Ainsi, je possédais exclusivement le droit de faire des traités de commerce avec les nations étrangères; je vous abandonne complètement ce droit, en voulez-vous? OUI ou NON?

J'avais en vertu de l'article 33 de l'ancienne Constitution le droit de gouverner pendant un temps donné, avec le Sénat seul, de lui confier la mission de voter seul le budget, me dispensant du concours de vos représentants légaux. Eh bien, ce droit je vous l'abandonne; en voulez-vous? OUI ou NON?

Je possédais la faculté de soumettre le vote des lois de finances par budget; désormais, ce ne sera même plus par chapitre, mais par article que vos représentants auront le droit de discuter, d'admettre ou de repousser les crédits. C'est encore un droit nouveau que je vous abandonne; en voulez-vous? OUI ou NON?

D'après la Constitution de 1832, on n'avait en vertu des lois organiques, j'avais seul le droit de la présentation des lois et du maintien de celles qui existaient; ces différents droits je les abandonne à la volonté du pays; veuillez me répondre, les acceptez-vous? OUI ou NON?

Seul, j'avais le droit d'amender les lois par mes ministres, le droit d'interpellation, le droit de prononcer un discours lors de l'ouverture des séances des grandes assemblées; désormais, vous aurez, par vos représentants, le droit d'adresse, de réponse, droit d'interpellation, d'initiative; tous ces droits sont à vous, si vous le voulez; répondez OUI ou NON?

Soul, j'étais responsable devant la nation, maintes fois on m'en fit le reproche. J'ai décidé qu'il y aurait des ministres responsables placés sous la surveillance et la mise en accusation de vos propres représentants dans le cas où les ministres violeraient la Constitution ou les lois du pays; voulez-vous de ce droit OUI ou NON?

Il existait des tribunaux, des juges, des lois exceptionnelles; nous les avons supprimés; en voulez-vous le rétablissement OUI ou NON? En vertu de nos lois organiques, je possédais le droit de passer des marchés directs, de faire des adjudications directes. Ce qui a été en dehors de ma volonté l'origine des privilèges et des monopoles; ce droit ne s'exercera plus désormais sans le concours de vos représentants; — Veuillez me le dire, en voulez-vous? OUI ou NON?

Et j'en oublie bien d'autres, monsieur le rédacteur, mais enfin, en un mot comme en cent, on nous dit, voulez-vous le retour du gouvernement autoritaire, voulez-vous la création du gouvernement parlementaire honnête, loyal, régulier; vous aurez pour garantie la responsabilité des ministres qu'à près tout, par leurs votes, vos représentants désigneront eux-mêmes.

Ces dispositions vous conviennent-elles? Veuillez me répondre OUI ou NON.

Et vous voulez, monsieur le rédacteur, qu'abandonnant les voies incontestables et certaines du progrès pacifique, vous voulez que je réponde NON.

Vous voulez que, reniant mon passé, tout ce que j'ai demandé, réclamé, sollicité depuis quatorze ans, ainsi que vous l'avez fait vous-même, je dise aujourd'hui: NON, je n'en veux plus.

Vous voulez que nous nous exposions soit à revenir au régime autoritaire, soit à courir les aventures de nouvelles révolutions; que par un acte collectif et mal-entendu, nous nous exposions également à armer nos concitoyens les uns contre les autres; à nous faire renier, repousser un jour, sans doute par cette moyenne bourgeoisie, patriotique et laborieuse, à nous faire méconnaître par la classe ouvrière dont vous et moi devons, avant tout, défendre avec intelligence les intérêts, le repos et l'avenir. Vous voulez enfin que pour nous être trompés nous-mêmes, nous nous laissions accuser par notre imprévoyance d'avoir trompé les autres.

Ah! je le sais, il y a la question plébiscitaire, question théorique au premier chef dont on use et dont on abuse pour tout confondre.

On peut, dites-vous, revenir sur le passé, veuillez me permettre, en terminant, de vous rappeler un petit souvenir historique: Charles X avait un droit de plébiscite, il a voulu revenir sur le passé, il est tombé. Louis-Philippe n'avait pas de droit plébiscitaire; il a refusé d'avancer, il est tombé. Donc, avec ou sans plébiscite, il faut progresser, ou l'on succombe! Et lorsque ces deux Souverains ont reconnu leur erreur, on leur a répondu: Il est trop tard. Le mérite de celui qui règne aujourd'hui est d'avoir prévu les choses à temps.

Tranquillisez-vous, monsieur le rédacteur, faites comme moi, acceptez le progrès pacifique comme moi encore, réclamez demain son extension, votez OUI, vous ferez du même coup un bon acte politique et une bonne action.

Bien à vous.

JULES BRAME, Député au Corps législatif, Lille, le 6 mai 1870.

Nous ne nous lasserons pas de le répéter, puisque on ne cesse de le nier: La nouvelle Constitution nous place, en ce qui concerne la conclusion des traités de commerce, dans les mêmes conditions que les autres pays libres.

En voici la preuve:

L'article 79 de la Constitution anglaise est ainsi conçu:

« LA REINE DÉCLARE LA GUERRE, CONCLUT LA PAIX, FAIT ET DÉFAIT LES TRAITÉS DE PAIX, D'ALLIANCE ET DE COMMERCE. »

L'article 68 de la Constitution belge porte ce qui suit:

« ART. 68. — LE ROI COMMANDE LES FORCES DE TERRE ET DE MER, DÉCLARE LA GUERRE, FAIT LES TRAITÉS DE PAIX, D'ALLIANCE ET DE COMMERCE. »

Voici les dispositions de l'article 8 de la constitution helvétique:

« ART. 8. LA CONFÉDÉRATION A SEULE LE DROIT DE DÉCLARER LA GUERRE ET DE CONCLURE LA PAIX, AINSI QUE DE FAIRE AVEC LES ÉTATS ÉTRANGERS DES ALLIANCES ET DES TRAITÉS, NOTAMMENT DES TRAITÉS DE PÉAGE (DOUANE) ET DE COMMERCE. »

Veut-on connaître enfin l'article 13 de la constitution de 1830. Le voici:

« ART. 13. LE ROI EST LE CHEF SUPRÊME DE L'ÉTAT; IL COMMANDE LES FORCES DE TERRE ET DE MER, DÉCLARE LA GUERRE, FAIT LES TRAITÉS DE PAIX, D'ALLIANCE ET DE COMMERCE. »

On le voit, partout c'est le pouvoir exécutif qui conclut les traités de commerce, mais partout aussi ces traités n'ont force de loi qu'avec l'approbation des Chambres.

N'est-ce pas là ce qui aura lieu désormais en France, et l'article 18 de la nouvelle Constitution ne donne-t-il pas à ce sujet toute garantie? Au moins, on ne se sent pas sûr de le contester sérieusement, et il faut toute l'ignorance ou toute la perfidie des agents révolutionnaires pour essayer d'égarer sur une question aussi claire la bonne foi de nos ouvriers.

ALFRED REBOUX.

La Presse publie l'entre-filet suivant:

« La ligue nationale du travail a dû se préoccuper de sauvegarder, à l'occasion du vote du 8 mai, les intérêts de l'industrie française. Il importait de bien préciser que la constitution nouvelle désarmait le gouvernement du droit de faire à l'avenir des traités de commerce sans consulter les Chambres. C'est ce dont la ligue nationale et M. Poyer-Quertier, président, ont eu à s'occuper tout d'abord. Quelle forme donner à une manifestation? A qui s'adresser pour assurer le succès? »

M. Poyer-Quertier s'en est expliqué avec la garde des sceaux et le ressort de ces explications que le président et le comité de la ligue, en votant oui et en conseillant de voter oui, doivent se fonder sur les réformes libérales commencées et sur la promesse formelle du gouvernement relativement aux traités de commerce. »

Une malveté.

Un journal qui tient absolument à prouver que le vote des tarifs douaniers par les Chambres n'est pas une garantie contre les traités de commerce a eu la naïveté de dire que si un de ces traités établissait le libre-échange absolu et

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 8 MAI 1870.

10

LES TRAQUEURS

DE DOT

PAR

MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

PREMIÈRE PARTIE.

XII

Tant qu'il ne s'agissait que de proclamer sa reconnaissance pour le bienveillant accueil des d'Anglars, de rendre hommage à la beauté et à la bonté de Geneviève ou aux charmantes qualités de Marcelle, de s'expliquer sur le genre d'affaires plâtrées par maître Hébrard et sur les péripéties électorales de l'ar-

rondissement d'Aulas, Paul se montrait assez expansif.

Mais dès que Sigismond, la plus forte tête du trio, risquait une allusion plus directe à la belle dot de mademoiselle d'Anglars, à la chance qu'aurait un jeune homme distingué par elle d'obtenir sa main malgré l'inégalité des fortunes; dès que Gontran, plus hardi et plus vif, saisissait au vol le moment où Paul, d'un accent ému, décrivait les pittoresques beautés de ses Cévennes; pour lui demander s'il n'avait pas souvent parcouru ces beaux sites avec Marcelle, il prononçait aussitôt une attitude défensive qui repoussait les questions plus pressantes.

Il se taisait par un scrupule d'honnêteté et de pudeur, comme d'autres se seraient tus par un calcul de prudence.

— Il est bien rusé ou bien bête! disait Saintis à ses amis, après chacune de ces escarmouches sans résultat.

Toutefois, les relations allaient leur train. Plus le questionné se tenait sur la réserve, plus la curiosité des questionneurs se piquait au jeu. Ils avaient d'ailleurs ou croyaient avoir de vives raisons pour tâcher de hâter les événements.

Gontran, plus perspicace qu'Alfred et plus mondain que Saintis, leur avait signalé comme un rival de jour en jour plus dandy Wilfrid de Sivry. Et quand ils s'étaient récriés, alléguant l'immortalité et l'inébranlabilité de ce racontar: — « Croyez ce que je vous dis! » avait-

il répliqué de l'air d'un homme sûr de son fait.

En conséquence, ils multipliaient leurs visites et accentuaient leurs avances. Deux ou trois fois, on vit l'américain de Gontran, dernier reste de son élégance, stationner à la porte du modeste hôtel qu'habitait Paul Hébrard: si bien qu'un jour celui-ci, voulant leur rendre leurs politesses, hasarda à son tour une invitation à déjeuner.

— Nous ne serons pas, leur dit-il gaiement servis par de beaux messieurs en habit noir comme chez Brébant ou à la Maison-d'Or. J'ai pour maître Jacques mon concierge; mais la cordialité de l'accueil suppléera à l'incorrection du service. Mon père m'a envoyé quelques bouteilles d'un certain vin de Rochedegude, qui, s'il était plus connu à Paris, rivaliserait avec le château-liquem.

Ils ne le laissèrent pas finir sa phrase. — Adopté par acclamation! crièrent-ils tous trois en même temps.

Ils comptaient sur ce déjeuner. Paul, faisant pour la première fois les honneurs de chez lui, serait sans doute plus confiant et plus communicatif. Ce vin du Midi dont il leur vantait les mérites lui délierait peut-être la langue. Bref, ils arrivèrent déterminés à tenter un assaut.

La petite maison meublée où logeait Paul Hébrard au boulevard Saint-Germain, était en effet fort modeste; le portier faisait le service, ainsi que Paul l'avait annoncé à ses hôtes. Mais M. Bé-

tulard s'était revêtu pour la circonstance, d'un habit noir qui le faisait ressembler à un notaire de petite ville.

Au reste, les invités étaient résolus d'avance à tout trouver excellent.

Pendant la première demi-heure, la curiosité fut dominée par l'appétit. Le Rochedegude faisait merveilles, et Paul avait soin de ne laisser, comme dit la chanson, les verres ni vides, ni pleins. Peu à peu les convives s'enhardirent, et Gontran ouvrit le feu.

— Parbleu! mon cher ami, s'écria-t-il de cet air bon garçon qu'il savait prendre, votre déjeuner est parfait, votre hospitalité charmante; M. Bétulard a un habit qui lui va fort bien, et, si je craignais de vous fâcher, je vous porterais un toast.

— Me fâcher, avec mes hôtes!... Hernani me le défend, répliqua Paul qui, tout en riant, s'apprêtait à parer la botte.

— Au succès de vos amours! reprit Gontran en vidant son verre.

— Hélas! mes amours... J'en appelle à Sigismond que voilà... Un piocheur n'a pas le temps d'aimer, et vous savez bien que je fréquente peu la Closerie des Lilas.

— Allons, allons, ne faites pas le sournois avec de bons camarades comme nous. Il ne s'agit ni de la Closerie des Lilas, ni des Bernerettes du pays latin, mais de... — Mademoiselle Marcelle d'Anglars, s'écria le jeune Fleurance, humilié de n'avoir encore rien dit.

Paul n'eut pas le temps de riposter. Sigismond le prévint, craignant que ses compagnons ne fussent allés trop vite.

— Et pourquoi pas? fit-il d'un ton mielleux. Si l'amour est aveugle, c'est pour se dispenser de voir les distances; il ne redevient clairvoyant que pour les rapprocher. Mon cher Paul, notre amitié mérite un peu de confiance. Vous ne pouvez nier, ni vos sentiments pour Marcelle, ni ses préférences pour vous... Après tout, où est le mal? n'êtes-vous pas digne d'elle?

Paul avait compris qu'un mouvement de colère perdrait tout. Il se contenta et répondit avec autant de sérieux que de douceur:

— Messieurs, je vous en conjure, si vous avez, en effet, quelque amitié pour moi, pas un mot de plus là-dessus. Ces propos en l'air, s'ils se répandaient hors de mon humble logis, pourraient me faire beaucoup de tort. Ils m'aliéneraient la bienveillance des d'Anglars, mes seuls protecteurs à Paris. Le baron aurait le droit de me fermer sa maison, de m'accuser d'ingratitude et de folie. Mademoiselle d'Anglars et ses parents m'inspirent une affection sincère, une vive reconnaissance. Etrange façon de leur payer ma dette, si mon nom se trouvait accolé à celui de mademoiselle Marcelle dans des bavardages de salon! Elle est riche, et je suis pauvre; elle est fille de noblesse, et je suis le fils d'un humble avocat de sous-préfecture. Ver de terre amoureux d'une étoile, a dit